CAB/I031/2-5

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

QUALISUD

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Accréditation N° 5-0058
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :
- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : **AB - 01115871 - 21 - 1**

2. Nom et adresse de l'opérateur :
NOULHIANNE Xavier
Planté
47360 - MONTPEZAT
Activité principale : **Producteur**

3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :
QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE
N° d'agrément : FR-BIO-16

4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :	6. Période de validité du :	au :
Productions végétales :			
Prairie temporaire	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Prairie temporaire : Mélange fleurs divers	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Productions animales :			
Brebis laitières	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Agnelles de renouvellement	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Béliers	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Chèvres : laitières	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Boucs	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Produits transformés et process : *Marque :*			
Fromages : fromages de chèvre	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Fromages : fromage de brebis	biologique	17/08/2021	31/03/2023

6. Période de validité :
Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus

7. Date de contrôle : 17/08/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1 , du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 21/10/2021
Le Directeur, François LUQUET

CAB/I031/2-5

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

QUALISUD

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Accréditation N° 5-0058
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :
- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : **AB - 01115871 - 21 - 1**

2. Nom et adresse de l'opérateur :
NOULHIANNE Xavier
Planté
47360 - MONTPEZAT
Activité principale : **Producteur**

3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :
QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE
N° d'agrément : FR-BIO-16

4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :	6. Période de validité du :	au :
Produits transformés et process : *Marque :*			
Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourt chèvre, yaourt brebis, yaourt chèvre et brebis	biologique	17/08/2021	31/03/2023
Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : caillé de brebis et chèvre	biologique	17/08/2021	31/03/2023

6. Période de validité :
Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus

7. Date de contrôle : 17/08/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1 , du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 21/10/2021
Le Directeur, François LUQUET